

Désormais on payera :  
165 fr. » pour la Ville (79 60 + 85 20).  
186 fr. 25 pour l'Etat.

Total : 351 fr. 25 par hectolitre d'alcool pur, soit à 100°.

Voici maintenant les nouvelles taxes que les Parisiens auront à payer à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, en remplacement des droits sur les boissons hygiéniques. Ces taxes sont au nombre de huit. Savoir :

I. Une taxe de 1 décime 1/4 additionnel au droit d'Etat sur les successions ouvertes à Paris.

II. La suppression du prélèvement annuel effectué sur les produits de l'octroi pour acquitter les taxes personnelles de tous les imposables et pour alléger la contribution mobilière des loyers au-dessous de 1,374 fr.

La ville de Paris demande à être autorisée à modifier la répartition de son contingent personnel mobilier dans les conditions suivantes :

Seraient exempts de la contribution personnelle-mobilière les contribuables dont le loyer d'habitation réel est inférieur à 500 francs.

Toutefois, la taxe personnelle serait due par ceux de ces contribuables :

a) Qui sont propriétaires, logés ou non dans leurs propres maisons, imposés au rôle foncier, de Paris, et dont l'indigence n'aura pas été régulièrement constatée ;

b) Qui sont assujettis à un droit de patente de 6<sup>e</sup> classe du tableau A et au-dessus ou à un droit équivalent lorsque le loyer d'habitation et le loyer industriel réunis atteignent ensemble une valeur locative réelle de 500 francs ;

Pour la répartition de la contribution mobilière, il serait fait déduction, sur le loyer matriciel (4/5<sup>e</sup> du loyer réel) de tout contribuable passible de cette contribution, d'un minimum de loyer matriciel de 350 francs.

III. Une taxe de 2 0/0 sur les propriétés bâties imposées, soit à la contribution foncière, soit à la contribution des portes et fenêtres, en prenant pour assiette leur revenu net imposé.

IV. Une taxe de 2 fr. 666 0/0 sur le revenu net des propriétés bâties, laquelle serait exigible du locataire, à raison de 2 0/0 pour les loyers commerciaux et d'habitation, et de 1 fr. 78 0/0 pour les loyers d'usine.

V. Une taxe égale à la taxe en principal perçue par l'Etat sur les cercles, sociétés et lieux de réunion.

VI. Une majoration d'un tiers de la taxe de balayage actuelle.

VII. Une surtaxe de 35 fr. 20 par hectolitre d'alcool et de spiritueux assimilables.

Ajoutons que la taxe de 165 francs sur l'alcool sera perçue au volume sur les absinthes et spiritueux similaires et suivant le degré.

M. Lerolle, élu député dans le septième arrondissement, aux élections du mois dernier, a envoyé, hier, au président du conseil municipal sa démission de conseiller du quartier de l'Ecole militaire.

Pierre des Iles

## UN APOTRE DE L'ÉLÉANCE

L'élégance économique est à l'ordre du jour. Le tailleur parisien Crémieux, 97, rue Richelieu, s'en est fait l'apôtre, et tous nos lecteurs lui en sauront un gré infini. Les deux occasions de saison dont il faut profiter avant la Toussaint sont tout à fait extraordinaires : pour 60 francs, un complet sur mesure, veston ou jaquette, en drap peigné granité pure laine, et pour 55 francs un pardessus droit ou croisé doublé flanelle. Voilà deux chefs-d'œuvre du prince du vêtement qui séduiront tout Paris.

## LE NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Le *Nouveau Larousse illustré* vient de commencer la lettre C. Plus la publication avance, plus la supériorité de ce magnifique dictionnaire encyclopédique s'affirme. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à profiter de l'offre de la librairie Larousse de leur envoyer gratuitement sur demande un fascicule à titre de spécimen ; ils pourront ainsi se rendre compte de la haute valeur de l'œuvre et des réels services qu'elle leur rendrait.

(Voir aux annonces.)

## MUSIQUE

Réouverture des concerts symphoniques. — Concerts Lamoureux.

Un accident de voiture dont les suites, fort heureusement, seront peu prolongées, a contraint M. Charles Lamoureux à laisser, hier, son bâton de chef d'orchestre entre les mains de M. Camille Chevillard. Nous avons vu le jeune artiste diriger, toute la saison dernière, la belle phalange symphonique du Cirque d'Été. Il a, dès maintenant, des qualités sérieuses, un grand zèle de précision, beaucoup de droiture musicale. Tout le monde lui a su gré de ses efforts pour maintenir les concerts dont les circonstances lui donnaient la charge au niveau que leur fondateur leur avait assuré. Aujourd'hui que M. Lamoureux s'appête à remonter au pupitre, rien ne nous est plus agréable que de rendre justice à son suppléant. La lourde tâche de l'intérimat n'a pas été au-dessus des forces de M. Chevillard. C'est un appelmeister d'espérance.

Le programme de ce concert de réouverture comportait six numéros : la *Symphonie en ut mineur*, de Beethoven ; un poème symphonique avec chant de M. Bruneau, *Penthésilée* ; l'admirable mélodie de César Franck, la *Procession* ; l'ouverture des *Fées* et le duo du premier acte du *Crépuscule des Dieux*, de Richard Wagner, et, pour finir, l'ouverture de *Freischütz*, de Weber. Je ne parlerai ici que des œuvres les moins connues de cette série. Pour le reste, à quoi bon redire ce qu'on a dit cent fois ?

Il me souvient d'avoir entendu autrefois la *Penthésilée* de M. Bruneau, écrite sur de beaux vers de M. Catulle Mendès. Au début, un prélude instrumental exposant les thèmes ; puis un récit pour nous apprendre que la reine des Amazones s'en vient, de la froide Scythie, combattre Achille, « le plus beau des Hellènes ». Son cœur de guerrière n'a jamais connu ni peur, ni tendresse, et la victoire lui semble assurée. En quelques strophes, les sentiments de l'héroïne s'exhalent ensuite, parmi le développement des thèmes symphoniques. Un nouveau récit, succédant à ce monologue emporté ; nous montre Penthésilée vaincue, jetant à son vainqueur, suivant le mot du poète, « un regard moins chargé de haine que d'amour ». La pièce s'achève par une conclusion instrumentale en mode de déploration.

Le plan de la composition est, assurément, très curieux. M. Bruneau s'est attaché à suivre pas à pas les indications poétiques. Il a fait comme un raccourci de drame dans un cadre de musique descriptive, où ne manquent ni les rythmes intéressants, ni les recherches d'expression. Les durétés harmoniques, affectionnées autrefois par l'auteur, donnent, par contre, un certain caractère agressif que des brusqueries de déclamation viennent accentuer encore.

Le musicien a gagné depuis en souplesse et cette audition a permis de le constater. On a, d'ailleurs, bien accueilli sa scène, chantée avec vaillance par Mlle Lina Pacary.

Il m'a paru qu'un grand nombre de personnes s'attendaient peu à la forme évidemment surannée de l'ouverture des *Fées* de Richard Wagner. Que ne voulaient-elles se souvenir de l'âge du compositeur et de la date où il écrivait son « opéra romantique » ! C'était en 1834 : le futur maître avait vingt ans. Sans contredit, l'influence de Weber était, en lui, prédominante, et ce n'est pas à tort qu'on signale aussi, dans les *Fées*, quel-

que imitation des formules de Marschner. Cependant, pour qui veut étudier en ses origines un homme de si haut génie que Wagner, sa partition de jeunesse est singulièrement attachante. Elle contient bien plus de vraie musique que les ouvrages de l'époque, généralement inspirés des Italiens, sans compter que çà et là, d'incontestables affirmations de personnalité se font jour. Pour nous en tenir à l'ouverture, telle mélodie, tel rythme, telles harmonies viennent tout droit d'*Euryanthe* et, tout droit, vont à *Lohengrin*.

Mais, après nous avoir fait entendre l'essai du débutant, M. Lamoureux a tenu à nous rendre l'impression de la puissance wagnérienne, et Mlle Pacary a chanté, avec le ténor Gogny, en la belle version française du très regretté Alfred Ernst, le sublime duo du premier acte du *Crépuscule des dieux*. Que de premier ! Quelle splendeur d'inspiration passionnée ! Quelle richesse d'idées prodigieuse et quelle clarté de déduction ! Même au concert, l'effet est irrésistible.

Il y a eu, parmi les spectateurs, un véritable éclat d'enthousiasme, traduit par de successives ovations. Le public venait d'écouter les premiers balbutiements d'un maître ; il ne s'en émerveillait que mieux des magnificences de l'art de sa maturité. Où est le temps des railleries systématiques ? C'était, vraiment, pour l'avenir que Richard Wagner travaillait.

F.

## Rhum S'James

## Courrier des Spectacles

A TRAVERS LES THÉÂTRES. — L'application de la nouvelle ordonnance de police ne va pas sans encombres.

Nous avons dit dernièrement que l'assimilation partielle des machinistes aux pompiers rencontrait des difficultés d'exécution ; mais il y a une autre prescription qui n'est pas acceptée avec moins de répugnance, c'est celle relative à l'ignifuge.

Sur ce point, on aura, je crois, beaucoup de peine à s'entendre.

Voici, d'ailleurs, quel est l'état de la question : on appelle, on le sait, ignifuge, un enduit minéral qu'on applique sur les toiles et les bois pour les empêcher sinon d'être accessibles au feu, tout au moins de flamber. Après l'incendie de l'Opéra-Comique, en 1887, alors que dans le premier état d'affolement, on prescrivit à l'excès toutes les mesures préventives plus ou moins efficaces, ordre fut donné d'enduire tous les bois et toutes les toiles en usage au théâtre, du précieux ignifuge, qu'on considérait comme un des meilleurs moyens d'empêcher la propagation du feu. Mais voilà qu'à l'usage, les directeurs s'aperçurent des inconvénients singuliers du médicament prescrit.

En dehors de la dépense de la matière et du travail que nécessitait l'ignifugeage des décors — ce qui revenait à un certain prix, le mètre superficiel coûtant de 20 à 40 centimes, et l'opération portant, dans les grands théâtres, sur cent mille mètres et au-dessus — en dehors de ces frais, dis-je, on s'aperçut bien vite que l'ignifuge conduisait d'autres effets désastreux, il altérait les couleurs, puis, au bout d'un laps de plusieurs mois, faisait craqueler la peinture et détruisait la toile qui devenait molle comme amidou.

Lorsque fut constituée la commission supérieure des théâtres, de nombreuses réclamations lui furent soumises par les directeurs, qui firent observer que l'opération réclamée détruisait absolument leur matériel.

Plusieurs des membres de la commission soutinrent les plaintes des directeurs, entre autres M. Mascart, de l'Institut, le savant electricien, qui déclara qu'avec l'éclairage électrique, le danger d'incendie par les flammes se trouvant supprimé, l'ignifugeage devenait une dépense inutile. La commission maintint, quand même, ses exigences, M. Mascart donna sa démission, pendant plusieurs années, les décors durent être obligatoirement enduits du précieux remède, dont l'efficacité, d'ailleurs, n'a jamais été absolument prouvée.

\* \*

Cependant, deux théâtres se refusèrent obstinément à l'ignifugeage de leurs décors : l'Opéra, pour qui cette opération constituait une dépense énorme pour laquelle il n'y avait pas de fonds votés, et qui ne voulait pas voir se détruire son matériel de répertoire qui représente une valeur de plus d'un million — et aussi la Comédie-Française, pour des raisons analogues, entre autres parce qu'il y a, dans la Maison de Molière, un stock précieux de vieux décors de répertoire classique peints par Cicéry, Thiéry et autres, qui n'auraient pas résisté six mois.

Or, il arriva un jour, que les directeurs pétitionnèrent, faisant observer au ministre de l'Intérieur, dernier juge en la matière, qu'il était souverainement injuste d'exiger des théâtres libérés des mesures de précaution qu'on ne demandait pas aux théâtres subventionnés, enveloppant le ministre dans le dilemme suivant : « Ou les mesures sont vraiment utiles — ce que nous ne croyons pas d'ailleurs — et alors, elles doivent être appliquées également à tous ; ou, elles sont inutiles — c'est notre opinion — et mieux vaut n'en exiger l'application, de personne ».

Le ministre, — c'était alors M. Constans, — se fit renseigner, examina la question très à fond et, à la suite de cet examen, prit un arrêté dispensant les directeurs de théâtre d'enduire les décors de ces substances ignifuges, qui sont, à bref délai, la destruction de leur matériel et une véritable ruine pour eux.

Ainsi a-t-on procédé depuis neuf années !

Aujourd'hui, la préfecture de police, revenant sur l'arrêté du ministre, exige à nouveau l'enduit soi-disant préservateur et en porte l'obligation dans le nouveau règlement. La difficulté va donc se représenter dans l'application sous la même forme qu'autrefois ?

En tout cas, les directeurs se proposent de soumettre prochainement leurs observations au préfet de police, à qui ils feront entendre leurs doléances très justifiées. — F. D.

Ce soir, à l'Opéra, Mlle Marguerite Carrère fera sa rentrée dans le *Don Juan*, de Mozart, par le rôle de Zerline. M. Vaguet chantera le rôle de don Ottavio.

A la Comédie-Française, la première représentation de *Struensee* est toujours annoncée pour le lundi 31 octobre et la répétition générale pour le samedi 29, dans la journée.

\* \*

La journée d'hier est manquée a été très belle pour la Comédie. *Louis XI*, en matinée, et le *Gendre de M. Poirier*, le soir, ont été joués devant des salles comblées.

Hier soir a été donnée, au théâtre de la République, la dernière représentation de l'Opéra Populaire, et dès ce matin le personnel de l'Opéra-Comique a pris possession de la salle de la rue de Malte.

Les machinistes équipent les décors, les menuisiers, pour agrandir la place réservée à l'orchestre, suppriment une rangée de fauteuils ; les habilleuses et les costumiers transportent le matériel, et, ce soir, on répètera pour la première fois avec les artistes, l'orchestre et les chœurs.